



DÉLIBÉRATION n° 2025-10-01-07

Nos réf. : SR/HT/DB/HG

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 25/09/2025	L'an deux mil vingt-cinq le premier octobre à dix-neuf heures,
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27</i> <i>Présents : 20</i> <i>Votants : 23</i> <i>Ayant donné procuration : 3</i> <i>Absente excusée : 1</i> <i>Absents : 3</i> <i>Exclu : 0</i>	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie RADREAU, Maire <u>Étaient présents</u> : RADREAU Sophie, LOUYS Jean-Pierre, BUSSON Christine, MARTINO Jean-Luc, HERGAS Jasmine, LORDIER Patrick, EMONIN Ghislaine, CONTET Jean-Pierre, GATSCHINE Jean, VEDRINE Sandrine, ARNAUTOVIC Meho, MANGE Mylène, ROY Brigitte, POIVEY Jean-Pierre, ISSLER Agnès, LABOUREY Cloé, MANIAS Marcel, TRAVERSIER Agnès, DURY Bernard, MEILLET Bruno. <u>Étaient représentés</u> : URAS Michaël, WETZEL Brigitte, FRANÇOIS Claudine.
OBJET : <i>Suppression / Création d'emploi (Crèche)</i>	<u>Procurations données</u> : URAS Michaël a donné procuration à ROY Brigitte, WETZEL Brigitte a donné procuration à LORDIER Patrick, FRANÇOIS Claudine a donné procuration à DURY Bernard <u>Absente excusée</u> : MORENO Christine. <u>Absents</u> : REBOUH Mehdi, ATAR Nathalie, PLANÇON Aurélie,
RÉSULTAT DU VOTE : <i>- Pour : 23</i> <i>- Contre : 0</i> <i>- Abstention : 0</i>	Brigitte ROY est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire informe l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

Considérant la liste des emplois communaux adoptée par l'assemblée délibérante le 02/04/2025,

Considérant l'avis réputé favorable du CST,

Considérant le déroulement de carrière et la situation administrative de l'agent,

Considérant sa manière de servir, ses compétences et les fonctions qu'il occupe,

Madame la Maire propose à l'assemblée délibérante :

- La suppression d'1 emploi d'Adjoint Territorial d'Animation à temps complet au sein de la crèche municipale,
- La création d'1 emploi d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^e classe à temps complet au sein de la crèche municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 09/10/2025.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

Fait et délibéré à Bavans, le 01 octobre 2025

La Maire,

Sophie RADREAU



Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le



ID : 025-212500482-20251001-DELIB2025100107-DE

Délibération certifiée exécutoire
Publiée sur papier le : 14/10/2025
Publiée sur site internet le : 14/10/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en préfecture.